

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4418**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Marché n° 2 : travaux de béton architecturé -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4418**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Marché n° 2 : travaux de béton architecturé - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de béton architecturé pour le réaménagement de l'avenue Roger Salengro à Vaulx en Velin.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de 2009-2014 dans le cadre de la politique "Faire de l'environnement un moteur de développement - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - Faciliter les échanges entre les différents pôles urbains".

Par délibération n° 2011-2281 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation partielle d'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 0P09O2440 pour un montant de 100 000 € TTC, permettant la réalisation des études.

Par délibération n° 2013-3791 du 28 mars 2013, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2440 pour un montant de 187 000 € HT, pour la réalisation des travaux d'assainissement avec le renforcement du réseau unitaire.

Par délibération n° 2013-3912 du 27 mai 2013, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2440 pour un montant de 1 900 000 € TTC en dépenses et 864 884 € en recettes, à la charge du budget principal.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de travaux de béton architecturé pour le réaménagement de l'avenue Roger Salengro à Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 21 juin 2013, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Agilis, pour un montant de 172 210,00 € HT, soit 205 963,16 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de béton architecturé pour le réaménagement de l'avenue Roger Salengro à Vaulx en Velin et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Agilis, pour un montant de 172 210,00 € HT, soit 205 963,16 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2440, le 27 mai 2013 pour la somme de 2 000 000 € TTC en dépenses sur le budget principal.

3° - Le montant à payer en 2013 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.